



DÉCISION n°2022/21429

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Service Evènementiel
D22.186

Objet : M. Francis Deschamps
Association Les Attelages de Petite
Camargue
Contrat de prestation de service pour le dimanche
18 décembre 2022

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2020/07/047 en date du 05 juillet 2020, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'article L2122-22 susvisé,

VU l'arrêté n°2020/07/1047 en date du 17 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Bruno Pascal, adjoint au maire,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure un contrat avec Monsieur Francis Deschamps, président de l'association « Les Attelages de Petite Camargue » dans la cadre des animations des marchés de Noël le dimanche 18 décembre 2022 ;

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat est conclu entre Monsieur Francis Deschamps, président de l'association « Les Attelages de Petite Camargue », n° SIRET 519 634 364 00011, et la commune de Vauvert pour des promenades en calèches le dimanche 18 décembre 2022, à Vauvert, de 9h à 12h et de 14h à 17h,

Article 2 : Ce contrat est conclu pour la somme de trois cents euros TTC (300,00 € TTC),

Article 3 : La dépense sera imputée au budget de l'année en cours au chapitre 011, compte 6232, fonction 910, service 910.

Article 4 : Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 05 DEC. 2022



Pour le maire,
L'adjoint délégué aux commerces de proximité,
halles et marchés, animations commerciales,

Bruno Pascal

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier